

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Labaronne

à l'amendement n° 31 de M. Naegelen

ARTICLE 1

Supprimer les alinéas 9 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à supprimer la taxation des ordres d'achat, prévue par l'amendement du rapporteur.